

Élus

Les intercommunalités iséroises à l'heure des réformes

La rencontre des intercommunalités iséroises, organisée par l'association des maires de l'Isère, se tenait ce samedi 10 avril à Voiron. Une journée de travail bien remplie pour les élus qui y participaient, puisqu'au programme de cette édition 2010 se trouvait bien évidemment la réforme de la fiscalité locale et celle des collectivités territoriales. Une centaine de représentants des communautés iséroises se sont donc retrouvés dans la salle de CREPS pour assister à trois exposés, après un mot de bienvenue prononcé par le maire de Voiron Roland REVIL, le président du Pays voironnais Jean-Paul BRET et le président de l'AMI Daniel VITTE. Le premier exposé était animé par un représentant du cabinet spécialisé Stratorial. Jean-Pierre COBLENTZ a présenté avec beaucoup de détails les



Les intervenants : Alain Bonel, Jean-Paul Quintin, Frédérique Puissat et Jean-Pierre Coblentz.

enjeux qui s'annonçaient en matière de gestion des compétences (et a souligné les incertitudes qui planaient encore sur cette question). L'exposé suivant était animé par le trésorier payeur général Alain BONEL et le directeur des services fiscaux de l'Isère Jean-Paul QUINTIN. Comme ils l'ont fait lors des

réunions d'informations également organisées par l'AMI récemment (voir *Les Affiches* du 9 avril), les deux hommes sont revenus sur les ressources financières des collectivités, à l'heure de la réforme de la taxe professionnelle. C'est ensuite Frédérique PUISSAT, présidente de la communauté de communes du canton de



Les organisateurs : Roland Revil (maire de Voiron), Yannick Neuder (vice-président de l'AMI), Daniel Vitte (président de l'AMI) et Jean-Paul Bret (président de la communauté d'agglomération du Pays voironnais).

Monestier-de-Clermont qui a témoigné sur la réflexion menée par cette communauté et ses partenaires pour définir un périmètre d'intervention idéal. Cette rencontre 2010 s'est achevée par une synthèse énoncée par Yannick NEUDER, vice-président de l'AMI en charge de l'intercommunalité.